Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025130-DE

MERDRIGNAC – Saint-Launeuc Côtes d'Armor	**DELIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL** **De la commune de MERDRIGNAC** **SEANCE DU 03 DECEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le trois décembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt-cinq novembre, s'est réuni à la mairie de Merdrignac, en séance publique, sous la présidence de Eric ROBIN, Maire de Merdrignac.

Étaient présents : ROBIN Éric, Maire, PITHON Marie-Thérèse, Maire déléguée, HESRY Michel, MARETHEUX Jean-Louis, RIGOLLE Delphine LE GALL Pascal, HAMON Isabelle, CHEVALIER Hubert, BERNARD Nathalie, Maire Adjoints, MARTEL Bruno, POILVERT Cédric Conseillers Délégués, GUYOMARD André, DAUNAY Dominique, DURAND Gérard, CHARTIER Georges, THEBAULT Catherine, FAISNEL Valérie, ROSSIGNOL Marie-Louise, BAZIN Pascal, GORE CHAPEL Isabelle, LE COZ Caroline, CHEREL Chantal, GIFFRAIN Emmanuelle, CHIQUET Vincent, FLAGEUL Guillaume, POILBOUT Marie, FRIZAT Céline, MENIER Sébastien, CHASLES Sandrine, COMMUNIER Aurélien

Procurations :
COLLETTE Abel donne pouvoir à Michel HESRY
BADOUARD Allison donne pouvoir à RIGOLLE Delphine
GOURET Gérard donne pouvoir à Marie-Thérèse PITHON

Secrétaire de séance : Marie-Thérèse PITHON

Configuration de début de séance

Nombre de conseillers municipaux en exercice	*33*
Nombre de conseillers municipaux présents	*30*
Nombres de conseillers municipaux votants	*33*

N° d'acte : **DCM-2025-130**	**FINANCES** Objet : **CREANCES IRRECOUVRABLES**

Rapporteur : Pascal LE GALL

M. Pascal LE GALL, Adjoint, indique que suite à une commission de surendettement, le Trésor Public nous demande de procéder à un effacement de dettes pour une location de la Salle de la Madeleine d'un montant de 115€ en 2024.

La clôture pour insuffisance d'actif met fin à l'existence des créances.

Cette décision s'impose à la collectivité.

La créance concernée sera imputée en dépense au compte 6542 intitulé « créances éteintes » sur le budget principal de la Commune.

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

Envoyé en préfecture le 18/12/2025
Reçu en préfecture le 18/12/2025
Publié le
ID : 022-938330784-20251203-DCM2025130-DE

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

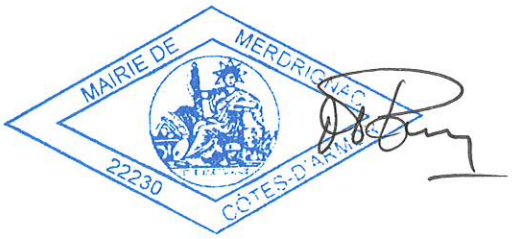
- **Décide** d'éteindre la créance précitée d'un montant de 115€.
- **Autorise** l'émission d'un mandat au 6542 « créances éteintes ».

Délibération adoptée à l'unanimité.

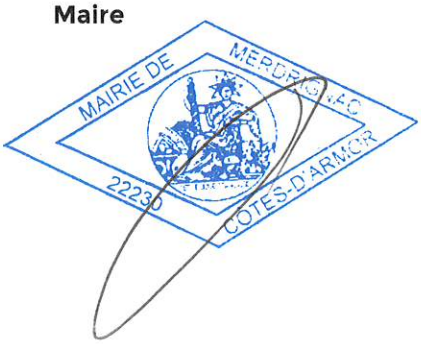
Fait et délibéré le lieu, jour, mois et an susdits. Au registre, suivent les signatures. Monsieur le Maire, certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.

Fait à MERDRIGNAC le 08/12/2025

Mme PITHON Marie-Thérèse,
Secrétaire de séance



M. ROBIN Eric,
Maire



La présente décision peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes, 3, contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. L'auteur de la décision peut également être saisi d'un recours gracieux dans le même délai.